

tants des banques, le montant des effets à encaisser ou à acquitter. Une multitude d'emprunts se concluent dans ces journées, où les prêts sont autorisés et se négocient à des taux variables entre 6 et 30 p. 100. Une foule de paiements s'y effectuent, de la part non seulement des marchands, mais encore des débiteurs des hautes classes disséminés dans tout l'Occident. Des règlements y autorisent les recours contre les récalcitrants et le recouvrement des dettes. On y acquitte ou on y délivre des lettres de change ou de foire, revêtues au besoin du sceau officiel. On y pratique les délégations de créances, les virements par compensation, les reports d'une foire à l'autre. C'est là que s'est ouvert la première grande bourse internationale des valeurs et du commerce. Pendant toute la durée des foires, une foule cosmopolite ne cesse d'animer les rues des cités champenoises, s'arrête aux étalages, se presse aux parades et aux jeux des baladins et des jongleurs, s'entasse dans les tavernes où foisonnent les folles femmes. Par une tolérance singulière, les jeux de hasard sont permis et nulle pénalité ne frappe les amateurs de plaisirs illégitimes.

Les foires exercèrent de toutes façons une puissance d'attraction incomparable et marquèrent une des étapes principales de l'essor du commerce occidental. Elles rapprochèrent les classes et les nations ; elles travaillèrent à la pacification de l'Europe chrétienne. Elles ouvrirent la voie aux conceptions du droit commercial plus larges que celles du droit civil. Elles stimulèrent les échanges internationaux et nationaux, de même que l'esprit d'entreprise. Elles contribuèrent à faire cesser l'isolement économique où avait vécu l'Occident pendant le haut moyen âge, et elles donnèrent à l'économie mobilière des moyens d'action irrésistibles.

L'essor du commerce maritime. — Le commerce maritime, si limité pendant les cinq premiers siècles de